



## Problématique autorité parentale

-----  
Par Jayleo

Bonjour,

je souhaite poser une question par rapport a une situation que je traverse et malheureusement ma fille également.

je suis divorcé, depuis Avril 2021. et j'ai une petite fille de 8 ans en garde alternée.

des problèmes liés a l'organisation de la garde alternée se posent régulièrement avec la mère de ma fille.

ma fille souhaite depuis longtemps déjà avoir plus de temps avec moi qu'avec sa maman, selon elle, sa mère n'est pas assez présente et attentive.

naturellement j'ai proposé une organisation a l'amiable pour essayer temporairement de répondre a la demande de ma fille. sa mère a a plusieurs reprises accepté puis s'est rétractée.

suite a cela, le climat s'est clairement dégradé entre elle et moi, et j'apprend a ce moment qu'elle a engagé un avocat qui se trouve etre l'avocat m'ayant représenté lors de notre divorce par consentement mutuel.

depuis c'est un peu la guerre. et chaque sujet est une occasion pour elle d'imposer des choix sous couvert de son avocat.

a ce jour, et parmi les dernières actions de sa part

- prise de rdv psy pour ma fille sans mon accord, alors meme que j'ai refusé que ma fille vois cette praticienne (qui l'avait déjà suivi par le passé et avec qui aucun résultat n'a été obtenu)
- refus de donner quotidiennement un traitement médical (complément alimentaire) prescrit pour aider ma fille ayant des problèmes liés a un manque de prise de poids.

je ne sais pas trop comment agir pour le moment et j'ai du mal a comprendre ce qui est juste mal, mais pas sanctionnante, et ce qui pourrait etre clairement reproché si une démarche JAF, venait a etre entreprise.

merci beaucoup pour vos conseils

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est à vous de saisir le JAF. N'attendez pas que ce soit la mère qui le fasse.

Ce que vous dites de l'avocat est étonnant... Il y a une déontologie qui normalement ne permet pas à un avocat de défendre l'adversaire d'un client précédent contre ce même client.

Signalez-le au Barreau.

Sachez que le souhait de votre fille peut être entendu mais ne sera pas prépondérant. Il faut d'autres éléments que ce souhait et les réticences médicales de la mère pour vous donner la résidence de votre fille.

Prenez vous-mêmes un avocat pour identifier les différents arguments à présenter pour étayer vos demandes car tout n'est pas recevable.

Mais en cas de litige permanent (gardez en les preuves) la GA ne se poursuivra probablement pas.

-----  
Par Jayleo

merci pour ces réponses.

j'avoue que cette situation est perturbante car je ne demande rien mis a part le bien etre de ma fille.

ces conflits, entretenus par la maman de mon enfant, sont un poison au quotidien.

le refus d'administration du traitement prescrit n'est il pas une faute?

-----  
Par yapasdequoi

Il faudrait des preuves de ce manquement et un certificat médical. Pas seulement les dires de votre fille qui par exemple dirait "maman ne veut pas que je prenne ce médicament"...

Un "complément alimentaire" non remboursé par la CPAM est-il vraiment indispensable ?

Si vous pensez que l'enfant est en danger faute de soins médicaux, il faut le signaler.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F781]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F781[/url]

Dans ce cas attendez vous à une enquête sociale qui aura lieu chez les 2 parents.

-----  
Par Jayleo

j'ai effectivement des écrits de la maman précisant qu'elle ne donne pas ces compléments alimentaires. effectivement c'est un traitement non remboursé, mais prescrit par un médecin, et maintenu par l'endocrinologue consulté conjointement.

en danger non, par directement, mais un développement ralenti, et des pertes de poids régulièrement

-----  
Par yapasdequoi

En garde alternée, vous avez certainement pris conscience que l'état de santé de votre fille ne peut pas être seulement imputé à la mère.

Si le médecin se contente de compléments alimentaires, c'est que la situation n'est pas si alarmante...

Il va falloir trouver mieux pour obtenir la résidence permanente.

Consultez un avocat.

-----  
Par Jayleo

entendu,

merci pour vos réponses